

"On n'augmente pas les impôts à Bondoufle" disent-ils !

RENTÉE PÉRISCOLAIRE

Coup de massue sur les familles bondoufloises



Malgré nos alertes en commissions des Finances et Scolaire, le Maire s'obstine

Au Conseil Municipal du 6 juin 2024, ils ont voté POUR, dont les adjoints A. BARROUX (Finances), R. LEITE-LOPES (Jeunesse) et C. MALICHARD (Scolaire)

Seul le groupe ENSEMBLE POUR BONDOUFLE a voté CONTRE !

CE QUI ATTEND LES FAMILLES POUR LA PROCHAINE RENTÉE SCOLAIRE 2024/2025 ;

- augmentation des tarifs des accueils périscolaires très supérieure à l'inflation
- report intégral sur les familles de l'augmentation demandée par le prestataire sur les repas
- suppression des tranches horaires en s'alignant sur les tranches maximales et en facturant l'étude à tous
- modification du calcul du quotient familial (prise en compte des allocations CAF)
- nouveau changement du règlement intérieur
 - annualisation des inscriptions
 - hausse des pénalités
- barème de calcul des quotients familiaux non revus depuis 2014 : 70% des familles se retrouvent dans les tranches 5 à 7

+ 69% pour les uns +45% pour les autres (détails au dos)

Jusqu'à +112€ par enfant et par mois (détails au dos)

Le Maire et son équipe utilisent les familles pour faire rentrer de l'argent !



Sabine Nagel & Ensemble pour Bondoufle



www.ensemblepourbondoufle.fr



Lancement d'une pétition & manifestation à la rentrée

Cette attaque frontale des familles, juste avant l'été, pour nous c'est NON !

La solidarité, ça n'a jamais été le point fort du maire et de sa majorité, ou surtout dans les mots, pour faire bien. Mais cette fois le renoncement est tel qu'il est inacceptable. Je me répète, il faut mettre les actes en accord avec les paroles, arrêtons les slogans !

Tous les services périscolaires, l'ALSH et la cantine vont fortement augmenter dès la rentrée 2024. Globalement, en se cachant derrière les hausses de prix, la ville fait en sorte de faire rentrer beaucoup plus de recettes dans son budget.

Avec un artifice qui ne peut tromper personne : la ville baisse quelques tarifs des premières tranches (1,5% des familles sont en tranche 1, et la plupart n'utilisent pas ces services...), pour augmenter les prix là où se trouvent 90% des familles. Oui, les recettes municipales vont fortement augmenter. Pour quoi faire ? Mystère à éclaircir plus tard.

Le Maire avance 2 arguments à ce coup de massue, qui sont faux :

1. L'argument de l'inflation. Il nous a déjà fait le coup en octobre 2022 (hausse de la cantine de 10% alors qu'Elior demandait +8%, et finalement +4%). C'est lorsqu'elle se stabilise que la ville anticipe de fortes hausses, avant même la renégociation du contrat avec le prestataire ?

2. L'argument budgétaire : les dotations de l'État baisseraient, et puisqu'il ne reste plus que la taxe foncière comme recette locale, il faudrait impérativement faire contribuer beaucoup plus les usagers des services municipaux pour épargner les propriétaires...

Rappelons que la ville est en excédent budgétaire chaque année. Le besoin de recettes n'est pas crédible actuellement. En outre, le CCAS qui porte l'action sociale de la ville a aussi environ 50% d'excédent chaque année.

Cette position du maire, c'est renier le sens même d'un service public, ce qui est grave pour des élus : oui, un service public est financé par tous les citoyens, y compris ceux qui ne l'utilisent pas, par solidarité, pour permettre l'accès de tous ceux qui en ont besoin quel que soit leur revenu. C'est vrai par exemple des hôpitaux payés par ceux qui sont en bonne santé... Le droit à l'éducation donne des responsabilités aux élus locaux. Plutôt que d'essayer de s'en défaire, faisons-le vivre dans l'intérêt de tous ! Beaucoup d'entre nous ont pu bénéficier par le passé de tarifs de cantine ou de périscolaire modérés, grâce aux impôts de tous ; c'est à notre tour, nous qui n'avons pas/plus de jeunes enfants, d'aider les parents. Les parents, eux, aident sans rechigner les seniors à partir en voyage financé par la ville, ou paient leurs dépenses de santé. Cette solidarité intergénérationnelle est saine dans une société fondée sur la fraternité, une valeur fondamentale de notre République.

Côté parents, il s'agit de les aider à mieux concilier vie de famille et vie professionnelle, en particulier quand les grands-parents ne sont pas là, ou pour toutes les familles monoparentales. On sait tous combien l'exercice est difficile au quotidien. Remettre cela en cause est affligeant ! Les parents sont trop souvent vus comme des gêneurs, et pour quelques-uns qui ne respectent pas les règles d'inscription tous sont systématiquement pénalisés. La majorité refuse de prendre en compte l'évolution du marché du travail qui multiplie les contrats courts, les emplois précaires, les horaires variables irréguliers, etc. Imposer une inscription à l'année, demander de déterminer les jours d'utilisation du périscolaire avant le 30 juin précédent l'année scolaire montre cette incompréhension et ce manque de « compassion ». Les parents pouvant annualiser l'oïnt déjà fait, le nouveau règlement va poser un problème aux autres.

Que cherche le Maire ?

o Que de moins en moins de parents utilisent les services périscolaires ? Donc moins de travail pour la ville ?

o Dans ce cas des enfants dont les parents ne pourront pas payer risquent de se retrouver à traîner dans les rues au lieu d'être avec les animateurs ?

Côté enfants, pour la restauration, c'est aller contre l'intérêt général. Tout le monde sait qu'une bonne alimentation est l'une des clés essentielles de la bonne santé, et pour les enfants de la capacité à bien apprendre, bien travailler à l'école. Au moment où les prix élevés de l'alimentaire grèvent les budgets des familles, la solidarité intergénérationnelle doit jouer.

Si l'on pousse le raisonnement de la majorité, à qui le tour après les enfants ? Nous n'avons pas beaucoup de services municipaux, pas grand chose au niveau culturel sur lequel rogner par exemple... Après le recul de la participation communale sur le périscolaire, la ville va-t-elle aussi reculer sur les actions en direction des seniors ? Baisser sa participation aux voyages, aux activités du service ALAS ? Elle a déjà choisi en effet d'augmenter de nouveau le tarif des repas du mardi... Où va-t-elle s'arrêter ?

Oui, accepter ces décisions indignes sur les tarifs périscolaires et la restauration, c'est mettre le doigt dans un engrenage dont nul ne sait où il s'arrêtera.

- Conclusion à faire !

Erreur monumentale du maire et de sa majorité : construire des logements, des murs, les plus denses possibles, mais négliger les services aux habitants. Or une ville sans service municipal à la hauteur des besoins tourne le dos au vivre ensemble (pourtant le nom de notre nouvelle place) et à la solidarité (slogan de campagne 2020 du



Sabine Nagel

MONTANTS MENSUELS POUR 1 ENFANT

QUOTIENTS TRANCHES	ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN		RESTAURATION PERISCOLAIRE		ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR		TOTAL ANCIEN TARIF MENSUEL PÉRISCOLAIRE	TOTAL NOUVEAU TARIF MENSUEL PÉRISCOLAIRE	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs Sans étude	Nouveaux tarifs avec étude			
	De 7h40 à 8h20	De 7h00 à 8h20			De 16h30 à 18h	De 16h30 à 19h			
1- jusqu'à 418 €	3,91 €	6,80 €	55,93 €	42,50 €	9,18 €	22,10 €	69,02 €	71,40 €	+ 3%
2- de 419 € à 554 €	4,93 €	8,50 €	58,82 €	51,00 €	11,05 €	24,65 €	74,80 €	84,15 €	+ 13%
3- de 555 € à 692 €	6,12 €	10,20 €	61,71 €	59,50 €	12,92 €	27,20 €	80,75 €	96,90 €	+ 20%
4- de 693 € à 967 €	7,14 €	11,90 €	64,77 €	68,00 €	14,62 €	30,60 €	86,53 €	110,50 €	+ 28%
5- de 968 € à 1 241 €	7,99 €	13,60 €	66,64 €	76,50 €	16,83 €	34,00 €	91,46 €	124,10 €	+ 36%
6- de 1 242 € à 1 652€	9,01 €	15,30 €	69,53 €	85,00 €	19,38 €	37,40 €	97,92 €	137,70 €	+ 41%
7- à partir de 1 653 €	10,20 €	17,00 €	72,25 €	93,50 €	21,93 €	40,80 €	104,38 €	151,30 €	+ 45%
EXTERIEURS Hors quotient	11,90 €	34,00 €	121,55 €	170,00 €	27,37 €	68,00 €	160,82 €	272,00 €	+ 69%
	P.A.I.*		8,67 €	17,00 €			8,67 €	17,00 €	

* Projet d'Accueil Individuel (enfant apportant son propre repas)

Vacances scolaires et mercredis Tarifs Journée avec restauration	
Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
30,92 €	28,00 €
32,92 €	32,00 €
35,68 €	36,00 €
37,44 €	40,00 €
39,56 €	44,00 €
41,56 €	48,00 €
43,04 €	52,00 €
87,20 €	120,00 €



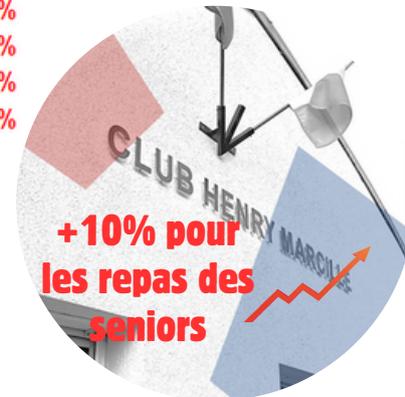
-9%
-3%
+1%
+7%
+11%
+15%
+21%
+38%

TOTAUX MENSUEL avec Mercredis toute la journée	
Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
99,94 €	99,40 €
107,72 €	116,15 €
116,43 €	132,90 €
123,97 €	150,50 €
131,02 €	168,10 €
139,48 €	185,70 €
147,42 €	203,30 €
248,02 €	392,00 €



-1%
+8%
+14%
+21%
+28%
+33%
+38%
+58%

Sans oublier...



+10% pour les repas des seniors

Ne pas jeter sur la voie publique

N.B. : Nous avons pris l'exemple d'un enfant arrivant à 8h au périscolaire, mangeant à la cantine et repartant à 17h50 sur le mois de mars 2024 (soit 17 jours de périscolaire et 4 jours au centre de loisirs)

Ce qu'aurait fait le groupe...

- Concerner avec les parents d'élèves élus dans chaque groupe scolaire
- Conserver les tranches horaires pour une facturation plus juste
- Refondre le calcul des tranches du quotient familial proportionnellement au nombre de familles concernées
- Limiter les augmentations à l'inflation générale
- Adapter le règlement intérieur aux contraintes du monde du travail actuel
- Donner les mêmes explications aux parents d'élèves et aux membres du conseil municipal
- Offrir le matériel scolaire aux enfants du primaire
- Affecter 1 ATSEM par classe de maternelle

ensemble pour
Bondoufle

...conformément à notre programme